

Date de mise en ligne : 7 avril 2025

ARRETE N° 2025/109

Page 2025/109

PROROGATION ARRÊTÉ N°2025/093

AUTORISATION ÉCHAFAUDAGE

18 RUE DU PETIT RIVAGE - DU 7 AVRIL AU 30 AVRIL 2025

6.1 Police Municipale

Le Maire de La Charité-sur-Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Sécurité Intérieure et ses articles L 131-1 et L 131-2-1,

VU le Code de la Route et les textes subséquents,

VU les règlements et arrêtés municipaux concernant la circulation dans l'agglomération de La Charité sur Loire et notamment l'arrêté n° 83 du 31 juillet 1981 réglementant la circulation et le stationnement, VU la demande de monsieur DELAGE Alain, en date du 7 avril 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser l'utilisation du domaine public afin de permettre la pose d'un échafaudage 5,5 ml pour des travaux de réparation rive de tuiles et de gouttière en zinc, au sis 18 rue du Petit Rivage, du 7 avril au 30 avril 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté N°2025/093 est prorogé dans tous ses articles à compter du 7 avril jusqu'au 30 avril 2025

ARTICLE 2 : La fourniture et la mise en place de la signalisation réglementaire est à la charge du demandeur.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est inscrit au Registre des Arrêtés de la ville de La Charité-sur-Loire.

ARTICLE 5 : La Direction Générale des Services, la Direction des Services Techniques, le service de Police municipale, la Brigade de gendarmerie, et d'une manière générale, tous les services assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6: En application des dispositions du décret N°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 Rue d'Arras – 21000 DIJON ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à La Charité-sur-Loire,
Le 2 avril 2025

Pour le Maire, par délégation,
Le 1^{er} Adjoint, Jean-Claude CHARRET

